



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 24 octobre 2019 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. LAPAIRE, M. ORTEL, M. BALLESTA, M. DAMOME, Mme DUFEAL, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BOULARD, Mme BOUZOU, M. DAGNEAU, Mme FAIVRE.

Etaient représentés :

M. FRÖHLICH, M. LE BOURDONNEC, Mme PORTES, M. FRERET, M. IUNGSMANN.

Etaient invités :

Mme BARBOTIN, Mme LAVILLE, Mme LE COZ THOUVAIS, M. VALAT.

Nombre de membre présents	15
Nombre de membres représentés	5

Mme Velasco-Graciet ouvre la séance à 11H00.

Elle présente Mme Barbotin, nouvelle Directrice Générale des Services et Mme Le Coz Thouvais, nouvelle responsable de la Cellule d'Aide au Pilotage de l'UBM.

I/ MODÈLE D'ALLOCATION DES MOYENS ALLOUÉS AUX UFR

Mme Velasco-Graciet informe les membres de la CFVU de l'adoption en Conseil d'administration le matin même, des enveloppes recherche et formation du budget initial 2020.

Mme Laville signale que les enveloppes globales votées en CA sont une pré configuration du budget 2020. Même si tous les éléments ne pas encore stabilisés, il s'agit d'une sanctuarisation importante pour la recherche et la formation.

Elle rappelle que la soutenabilité du budget est fortement liée au contexte national et notamment au versement de la subvention pour charges de service public.

Elle rappelle le caractère de sous-financement de l'enseignement supérieur qui représentait en 2015, 1,46% du PIB de la France. Ce pourcentage est inférieur à celui de la moyenne de l'OCDE qui s'élève à 1,52% ; Soit un écart de plus d'un milliard d'euros. Après avoir augmenté jusqu'en 2010, en 2016 la dépense par étudiant

est revenue à son niveau de 2007. L'augmentation du nombre d'étudiants (+ 187 000 étudiants entre 2010 et 2016) n'a donc pas été compensée à l'euro près.

Pour l'UBM, en 2017 le coût moyen par étudiant était de 3 195 €, la part de financement du ministère s'élevait elle à 2 827 €. Dès 2017, l'université devait donc compléter à hauteur de 368 €/étudiant et par formation. Pour que la subvention pour charges de service public couvre l'intégralité de ces dépenses, il faudrait une augmentation de 5 600 000 €.

De plus, le modèle d'allocation des moyens alloués aux établissements (défavorable aux universités SHS) n'a jamais été revu depuis 2010.

Le budget global se décompose en trois grandes enveloppes : masse salariale, dépenses de fonctionnement et d'investissements.

L'UBM présente une consommation de crédits de masse salariale caractérisée par un fort taux de titulaires. Ainsi, l'offre de formation de l'université est couverte à 80% par les titulaires et la consommation des crédits de masse salariale s'élève à 99,96%.

Jusqu'en 2018, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) était compensé par la dotation ministérielle. Désormais, le GVT est financé à hauteur de 300 000 € par les ressources propres de l'université.

La masse salariale représente 87% du budget total de l'université.

Cette année, une variation de la masse salariale de 1 400 000 € supplémentaires est attendue, elle est en partie liée au transfert de charge du GVT, à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR, +760 000 €).

Les dépenses de fonctionnement incompressibles sont elle aussi en augmentation : pour exemple + 94 000 € de frais liés à l'électricité, + 55 000 € visant à satisfaire des injonctions de sécurité informatique. Au niveau ressources humaines, intégration du caractère désormais obligatoire de la visite médicale pour les enseignants (+ 16 000 €).

Au niveau de l'investissement, la rénovation des bâtiments en partie financée par l'OP Campus pèse également sur le budget : sécurisation des salles serveurs (+ 190 000 €), + 1 230 000 € pour des travaux dans les bâtiments Accueil et I, + 180 000 € pour le raccordement de l'IUT au réseau de chaleur de la Métropole.

Malgré ces prévisions très contraintes pour le fonctionnement de l'université, le choix porté par l'équipe politique reste l'augmentation de l'enveloppe formation et celle de la recherche (+ 100 000 € en 2019 ; + 58 364 € en 2020).

Mme Velasco-Graciet signale que l'ensemble des universités SHS connaissent une situation budgétaire tendue liée à leur masse salariale.

M. Ortel demande quelle est la réponse apportée par le ministère sur les difficultés rencontrées par les universités.

Mme Velasco-Graciet évoque ses rencontres régulières avec la DGESIP afin de discuter des projets et des moyens de financement. La difficulté majeure rencontrée par l'UBM est la faiblesse de nos ressources propres (88% de nos ressources viennent de l'Etat).

Pour la première fois, nous avons reçu une pré-notification de notre dotation de budget 2020. Le budget présenté aujourd'hui est donc garanti par la subvention de l'Etat.

Mme Barbotin évoque la mise en place par le ministère depuis l'année dernière d'un dialogue stratégique de gestion à titre expérimental auprès d'une dizaine d'universités. Il est désormais étendu à l'ensemble des universités et des écoles d'ingénieurs de plus de 2 000 étudiants. Ce dialogue sera conduit par l'intermédiaire des recteurs et les universités pourront y présenter deux ou trois projets stratégiques financés.

M. Lapaire demande si lorsqu'une équipe obtient une subvention dans le cadre d'un projet pédagogique national ou d'une ANR l'investissement peut bénéficier à l'établissement.

Mme Laville répond que cela dépend du type de projets mais que la plupart ont des recettes fléchées. Pour un certain nombre de projets de type ERC et ANR, des frais de gestion participent à l'ensemble de la communauté par un pourcentage fixé par le financeur (ANR = 4%).

Mme Barbotin ajoute que les frais de gestion des projets européens ERASMUS représentent 20% ; En revanche, aucun frais de gestion ne peut être prélevé sur les projets Région.

Mme Velasco-Graciet fait un point sur la campagne d'emploi 2020. 9 postes d'enseignants chercheurs seront proposés à la campagne d'emploi. Après discussion au sein des départements, le retour est envisagé au mois de novembre pour un vote au CA au mois de décembre. Elle rappelle la stratégie d'établissement menée en matière de recrutement de personnel en situation de handicap et signale qu'un poste d'enseignant chercheur sera proposé au titre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) ainsi que l'ouverture de perspective de carrière pour un PRAG. La construction des profils de poste prend en compte le sous-encadrement des formations mais également les domaines d'activités de la recherche : sciences archéologiques, plurilinguisme, restructuration des équipes CLARE et TELEM. Est également prise en considération, la stratégie de formation autour du campus des métiers de la qualification ainsi que l'ouverture de parcours de masters pour la rentrée 2020 dans les domaines de l'illustration, de l'édition et la bande dessinée.

M. Ballesta rappelle qu'en application de l'article L.712-6-1 du code de l'éducation, la CFVU adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration. Sur les objectifs qui ont conduit à cette répartition, il s'agissait de :

- Garantir un socle de fonctionnement au moins équivalent à celui des années antérieures,
- Laisser une place plus importante à une enveloppe liée à un dialogue de gestion au sein de l'établissement en lien avec les projets de service des UFR (20 000 €),
- Tenir compte du contexte de l'établissement et des différents projets engagés pour les années à venir.

La répartition de cette enveloppe est élaborée sur la base d'un modèle intégrant d'une part les effectifs d'inscrits dans les formations et les heures complémentaires assurées par des personnels extérieurs (socle) et d'autre part un pourcentage des recettes propres (taxe d'apprentissage, prestations de services, formation continue, VAE-VAP, DU, ...).

Le résultat issu du modèle fait l'objet d'un réajustement politique pour tenir compte du contexte de l'établissement (appels à projets Région, Parcours adaptés...) et aux spécificités de chaque composante.

Les ajustements pour 2020 :

- Affectation de 30% de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les spécificités UFR,
- 70% de la DGF reste affectée en fonction des HCC et des effectifs,
- Délégation d'un forfait passant de 20 à 25% de l'ensemble des recettes liées aux diplômes d'université et des adultes en reprise en d'études.

Le repositionnement du Fond de Soutien pour la Pédagogie (FSP) pour 2020 :

- Prise en compte d'actions pédagogiques de tutorat/remédiation rattachées aux parcours adaptés (25 000 € dédiés)
- La part restante de 50 000 € reste attachée aux projets FSP. Un appel à projet sera lancé à la fin de l'année.

Ce modèle permet donc une augmentation des moyens alloués aux UFR de + 39 890 € par rapport à 2019.

SYNTHÈSE ALLOCATION UFR 2020

BUDGET 2020	Part modèle (calculée en fonction des effectifs et des HCC)	Part ressources propres (TA, prestations de service, formation continue, VAE-VAP, etc.)	Arbitrage (garantie d'un socle de fonctionnement au moins équivalent à celui des années antérieures)	Spécificités (dont Agen)	TOTAL ALLOUÉ pour 2020
Humanités	70 112 €	20 070 €	20 216 €	18 862 €	129 261 €
Langues	67 287 €	120 971 €	-	26 000 €	214 258 €
STC	34 801 €	29 693 €	51 638 €	8 084 €	124 216 €
TOTAL	172 200 €	170 735 €	71 854 €	52 946 €	467 735 €

COMPARAISON N-1	ALLOCATION 2019	ALLOCATION 2020	N-1
Humanités	110 399 €	129 261 €	+ 18 862 €
Langues	201 314 €	214 258 €	+ 12 944 €
STC	116 132 €	124 216 €	+ 8 084 €
TOTAL	427 845 €	467 735 €	+ 39 890 €

M. Arcelin regrette l'absence d'un modèle d'attribution pérenne qui nécessite un recours systématique à l'arbitrage politique. Il pense que le critère des effectifs n'est pas équitable puisque les formations professionnelles coûtent plus cher que les formations généralistes.

M. Ballesta pense que si le modèle est à réinterroger, l'arbitrage est nécessaire pour permettre de compenser ces disparités importantes entre les UFR notamment en matière de ressources propres. Celles rapportées par le CLBM étant rattachées à l'UFR Langues.

M. Boulard demande sur l'enveloppe spécifique de 26 000 € allouée à l'UFR Langues, la proportion de la dotation dédiée pour l'antenne d'Agen.

M. Ballesta répond que cette part est destinée à couvrir des frais de mission et l'achat de matériel.

M. Hauquin s'interroge sur la validité du modèle en cours en soulignant l'importance de la part d'arbitrage par rapport à la part d'allocation issue du modèle.

Mme Duféal demande comment sont prises en compte les HCC dans le calcul du modèle.

M. Ballesta signale que ce critère est plutôt favorable à STC dont les formations intègrent beaucoup de chargés de cours extérieurs.

Mme Rachmuhl souhaiterait une présentation plus détaillée du fonctionnement du modèle d'allocation des moyens.

M. Dagneau appuie la demande et regrette de devoir se prononcer sur un sujet complexe en l'absence de document de travail avant la CFVU.

Sur la question du FSP, il demande un éclaircissement sur le coût du tutorat sur l'année 2018-2019. Il souhaite également une précision sur la répartition de l'enveloppe de 25 000 € entre les UFR.

Mme Faivre s'étonne que l'UFR Humanités ait pu statuer en Conseil d'UFR sur son budget alors même que le CA et la CFVU ne se s'étaient pas encore prononcés sur la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation.

Mme Velasco-Graciet signale que l'UFR Humanités a voté par anticipation. Elle rappelle que le modèle a été préalablement présenté en CDUFRI. Il prend en compte les effectifs étudiants de chaque UFR et les spécificités de chaque formation. Compte tenu des résultats, un arbitrage politique est mené par mesure d'équité entre les UFR.

M. Ballesta rappelle que la CFVU se prononce sur les montants alloués aux UFR pour 2020 et non sur le modèle.

Mme Laville précise que le modèle est similaire à celui voté l'année dernière, seule une augmentation de l'allocation allouée est envisagée.

M. Boulard demande comment sera financé le tutorat qui n'entre pas dans les parcours adaptés.

M. Ballesta précise que cette dotation permet une augmentation des ressources allouées aux UFR pour financer du tutorat. Il reste au sein de l'enveloppe du FSP, la possibilité de financer du tutorat.

Mme Velasco-Graciet propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	9
Contre :	2
Abstention :	9

➡ ***La CFVU approuve la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation pour l'année 2020.***

II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2019

Mme Lebraud demande l'ajout d'une précision lors de son intervention en page 8 Bilan de la session d'examens quatrième paragraphe : le gain d'un jour sur le calendrier des épreuves écrites concerne la seconde session d'examen.

En l'absence d'autres remarques, Mme Velasco-Graciet propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20

➡ ***La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019.***

III/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente l'accord spécifique pour la mise en œuvre du double diplôme entre l'Université de Potsdam (UP) et l'UBM. Ce double diplôme englobe le master mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Etudes germaniques : Identités, médiations, multiculturalité de l'UBM et le master Germanistik. Schwerpunkt Internationale Literaturwissenschaft de l'Université de Postdam en Allemagne.

Chaque université pourra sélectionner un maximum de 10 étudiants.

Conditions d'éligibilité :

- Justifier d'un niveau B1 en Français et d'un niveau C1 en Allemand
- Avoir obtenu le diplôme de bachelor (UP), de licence (UBM) ou d'un titre équivalent de 180 ECTS.

Organisation du programme d'études : les étudiants de l'UP suivront le 3^{ème} semestre du master à l'UBM (de septembre à janvier) et les étudiants UBM suivront le 3^{ème} semestre du master (ou semestre d'hiver) à l'UP (d'octobre à mars).

Ce double diplôme n'a aucun coût pour l'UBM en raison de la totale mutualisation des cours avec le master Etudes germaniques. Il bénéficie de la collaboration avec l'université de Postdam dans le cadre du programme ERASMUS + et une demande de soutien financier sera déposée à l'automne 2020 auprès de l'université franco-allemande afin de financer les rencontres entre étudiants et enseignants.

Mme Rahou s'étonne de l'écart du niveau de langue française exigé par rapport à celui de langue allemande. Elle rappelle que le niveau de langue exigé en français pour les étudiants étrangers non francophones qui font des demandes d'admission sur des diplômes français est le niveau B2.

M. Valat souligne que la totalité des cours s'effectuera en langue allemande.

M. Dagneau demande si l'obtention d'une licence LLCER Allemand ne suffit pas pour attester d'un niveau de langue C1.

M. Valat répond que le niveau de langue doit être certifié au niveau européen.

M. Dagneau rappelle que les étudiants inscrits en LLCER Allemand n'ont pas le droit de s'inscrire en certification de langue allemande auprès du CLB. Ces étudiants devront donc obligatoirement s'inscrire auprès d'un prestataire extérieur tel que le Goethe Institut et s'acquitter de la somme de 150 €.

Compte tenu des incertitudes relatives aux modalités de recrutement des étudiants, Mme Velasco-Graciet propose le report du vote de la convention lors de la séance du 21 novembre.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Duféal demande l'ajout à l'ordre du jour de la prochaine CFVU de la mobilité et plus particulièrement des mesures d'accompagnement destinées aux étudiants.

M. Ballesta propose que la Direction des Relations Internationales présente un bilan du dispositif lors d'une prochaine séance.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H35.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET